



Avis de la Commission de quartier sur le dossier de base

Contrat de Quartier Durable Magritte

Annexe du procès-verbal de la Commission de quartier 5

Date : mardi 30 janvier 2018

- Vu le volet participatif mis en place par le bureau d'étude en charge de l'élaboration du projet de programme du CQD Magritte et par le service CQD de l'administration communale ;
- Vu les 3 axes qui ont été développés dans le cadre de ce volet participatif :
 - Axe 1 : ateliers (jeunes, rêver mon quartier, projets matériels, « speed-meeting » CoQ et secteur associatif), balades (diagnostic général, diagnostic sur le thème de l'eau), permanences (micro-trottoir Marché annuel, StrEATfest GC Essegem, dimanche sans voiture) et groupes de travail (plateforme Mieux vivre ensemble, secteur associatif néerlandophone, écoles du périmètre, le Foyer Jettois) ;
 - Axe 2 : rencontres bilatérales (secteur associatif et autres acteurs) ;
 - Axe 3 : enquêtes (toute-boîtes, enquêtes personnalisées et formulaire en ligne) ;
- Vu les assemblées générales (06.09.2017 - 07.12.2017) et les réunions de la commission de quartier (04.10.2017 - 26.10.2017 - 30.11.2017 - 18.01.2018) ;
- Considérant les différentes présentations effectuées par les bureaux d'études au cours de ces assemblées générales et réunions de la commission de quartier (définition et procédure, diagnostic, projet de programme, projets socio-économiques, planning, rapport sur les incidences environnementales) ainsi que les échanges d'idées et les moments de questions-réponses qui ont eu lieu à ces occasions ;
- Considérant les documents qui lui ont été transmis pour le bureau d'étude en charge de l'élaboration du programme du CQD Magritte et qui composent le dossier de projet de programme de ce CQD ;

Emet un avis favorable sur le dossier de projet de programme du CQD Magritte et sa composition en vue de sa mise en enquête publique moyennant les points d'attention et d'intérêt suivants mentionnés respectivement par un ou plusieurs membres :

- Appréciation du travail effectué et souhait que les esquisses qui figurent au dossier ne figent pas la situation par rapport aux projets, travaux déjà prévus sur le site Essegem et en termes de mobilité ;
- Importance d'impliquer la population du quartier et les associations dans la réalisation et l'exécution du programme ;
- Etre associé, en tant que Lojega, au développement des projets en matière de mobilité ;

- Regret de la superficie pour le Repair Café et la wasserette qui semble trop restreinte pour deux projets qui ne semblent, à priori, pas liés ;
- Le volet de l'insertion socioprofessionnelle est trop peu présent, faire des animations n'est pas suffisant à ce stade, la pérennité de ces projets n'est pas garantie ;
- Etre attentif aux nombres de bénéficiaires des projets socio-économiques ;
- L'implantation de la maison de quartier à l'entrée ou au bout de la petite rue Esseghem pose encore question, une préférence étant accordée à l'entrée de cette petite rue en tant que point de rencontre à privilégier entre les deux parties du périmètre ;
- Veiller à l'efficacité des projets en matière d'insertion socioprofessionnelle ;
- Plutôt opter pour une rue plus proche du rond-point Pannenhuis au niveau de la rue exemplaire pour accentuer le lien avec cet autre projet ;
- Veiller à ce que les projets socio-économiques destinés aux femmes ne soient pas trop stéréotypés et soient, d'une manière générale, innovants et riches ;
- Qu'en terme de planning il y ait un lien entre les différents projets de réaménagement de voiries (réaménagement de la rue Jules Lahaye, remplacement des rails, petite rue Esseghem) ;
- Veiller à maintenir l'aspect calme et vert de la petite rue Esseghem, qui va déjà être affecté par les projets immobiliers déjà introduits, et donc envisager de diminuer l'ampleur du projet de bâtiment prévu à cet endroit ;
- Veiller à ce qu'il y ait une appropriation du processus de réaménagement des espaces ouverts, sur le site du Foyer Jettois, par les utilisateurs et les associations ;
- Etre attentif à la participation des enseignants et des enfants aux projets éducatifs mis en place ;
- Etre attentif à la surdensification du quartier qui découlera des projets du contrat de quartier durable mais également des autres projets immobiliers limitrophes ;
- Tenir compte de la présence d'oiseaux dans les parois des immeubles du Foyer Jettois dans le cadre du projet de fresque ;
- Tenir compte du fait que la rue envisagée pour le projet exemplaire est en bon état général et permettre la consultation des riverains au cours de l'analyse et de l'élaboration plus poussée de ce projet ;
- Tenir compte du fait que les inondations en cas de fortes pluies ne se limitent pas à l'îlot Christalain mais remontent dans la rue Jules Lahaye jusqu'à la rue Esseghem ;
- Ne pas perdre de vue la possibilité de résoudre le problème de la dent creuse du 78 rue Jules Lahaye qui est, pour le moment, repris en tant que projet de réserve ;
- Envisager la possibilité de projections sur les façades de l'immeuble Esseghem et garantir la robustesse des aménagements prévus pour éviter les dégradations ;
- Etre informé des solutions envisagées au niveau des parkings souterrains du Foyer Jettois ;
- Espoir de voir les projets apporter une dynamique positive au quartier sur le long terme ;
- Tenir compte de la situation d'une partie des femmes dans le quartier qui induit qu'il faut démarrer les projets socio-économiques de manière simple et concrète pour évoluer pas à pas en étant attentif à la communication à leur niveau et à la recherche de la mixité sociale, culturelle, ... ;
- Pouvoir disposer d'un espace vert pour la maison de quartier et que les associations qui l'occuperont soient attentives à leur ouverture sur le quartier en utilisant cet espace extérieur ;
- Permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de définir ce qui est important pour elles en matière d'innovation ;

- Accord sur les implantations proposées en matière d'espace de rencontre, restauration, ... qui répondent à une demande du quartier et sur la prise en compte du projet EAT dans le volet socio-économique suite à la consultation de la CoQ ;
- Renforcer les liens et les synergies entre les porteurs des projets socio-économiques et bien développer l'accessibilité des espaces verts et publics pour les écoles, en particulier celles situées rue Léopold Ier ;
- Lancer le plus rapidement possible l'appel à projets verts pour pouvoir créer les synergies avec les projets des autres associations ;
- Impliquer les enfants et les jeunes dans le processus de développement des projets de mobilité douce et d'accessibilité aux espaces verts et publics ;
- Prévoir de permettre à des porteurs de projets non retenus d'intégrer et de participer aux projets retenus et prévoir un retour d'informations vers tous les porteurs des projets introduits ;
- Permettre aux élèves des classes supérieures des écoles de venir voir l'exposition prévue dans le cadre de l'assemblée générale prévue pendant l'enquête publique ;
- Insister sur les projets verts et le volet participatif pour l'appropriation des projets réalisés par les habitants ;
- Quelle que soit l'implantation des différents bâtiments et locaux, ce sera aux associations de faire vivre tout cela, tenant compte du public plus large et complémentaire que les projets réalisés vont attirer ;
- Prévoir la cohérence entre le projet de la STIB et le programme du contrat de quartier en positionnant la maison de quartier à proximité de la rue Jules Lahaye pour qu'elle participe à la vie de cette rue ;
- Prévoir que le contrôle social tienne compte également de la circulation automobile qui peut également jouer un rôle à ce niveau ;
- Ne pas perdre de vue la problématique des possibilités de stationnement dans le quartier ;
- Tenir compte des besoins d'intervention en matière de propreté publique qui avaient été pointés dans le cadre du diagnostic.

Deux membres s'abstiennent pour les motifs suivants :

- Les souhaits exprimés par le comité Stop-Terminus au cours du processus participatif et des réunions de la COQ ne sont pas rencontrés par le projet de programme :
 - o le quartier ne leur semble pas vraiment enclavé même si cet enclavement a été accentué par les réaménagements de l'avenue Charles Woeste et par les projets prévus pour la rue Léopold Ier et le boulevard de Smet de Naeyer (terminus de plusieurs lignes de tram) ;
 - o le projet actuel ne solutionnera pas les problèmes de surcharge de la rue Jules Lahaye en termes de trafic ;
 - o l'intention de départ de travailler sur les dents creuses ne se retrouve pas vraiment dans le projet de programme alors que d'autres options étaient envisageables et possibles ;
 - o le besoin de logements pour grandes familles n'est pas suffisamment rencontré ou ne se retrouve pas, au même titre que l'aménagement de toitures vertes en intérieur d'îlot ;
- L'endroit d'implantation de certains bâtiments, et en particulier de la maison de quartier, est discutable en fonction des autres options possibles ;
- Certaines options retenues posent problème ou font naître des craintes parmi lesquelles :
 - o le bénévolat qui mène à l'argent ;

- l'insertion socioprofessionnelle doit déboucher sur une mise à l'emploi effective ;
- la pertinence des projets pour les femmes ;
- certains des projets socio-économiques qui tenaient à cœur n'ont pas été retenus.
